



UNE DIRECTRICE ADJOINTE INCOHERENTE

UNE ABERRATION : UN « MAUVAIS » POISSON D'AVRIL

Cher(e)s collègues, une aberration de plus se déroule dans nos murs !!!

Notre directrice « adjointe » étant débordée, les comptes rendus d'incidents concernant les produits stupéfiants pesant moins de 5 grammes et les câbles USB, seront désormais classés :

« SANS SUITE »

Vous cher(e)s collègues, qui, malgré la surpopulation et les rappels en séries n'êtes apparemment pas suffisamment « débordés », votre travail n'est apparemment pas suffisamment respecté !

Le message que vous envoyez madame la **Directrice Adjointe** est celui-ci :

Les fouilles que nous faisons au quotidien ne servent plus à

« RIEN »

Tant que nos pensionnaires ne font que de l'usage « récréatif », ils ne risquent **rien** !

Pour nous **FORCE OUVRIERE**, un classement « **sans suite** » est une honte ! Une aberration ! autant que vous leur donniez carte blanche.

Nous sommes conscients de la recrudescence des produits illicites, c'est nous les personnels en tenues qui les trouvons !

FO Justice demande que cette aberration cesse !

FO Justice exige que les sanctions soient appliquées à la lettre.

FO Justice reste ouvert à la discussion et propose à madame la directrice adjointe un dialogue courtois et sans langue de bois.

